|  |  |
| --- | --- |
| **Conférence de plénipotentiaires (PP-14)Busan, 20 octobre - 7 novembre 2014** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 2 auDocument 69-F** |
|  | **22 octobre 2014** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications |
| PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE |
| PROJET DE NOUVELLE RÉSOLUTION SUR LA MISE EN OEUVREDU MANIFESTE SMART AFRICA |

ADD AFCP/69A2/1

Projet de nouvelle Résolution [AFCP-4] (busan, 2014)

Mise en oeuvre du Manifeste Smart Africa

La Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Busan, 2014),

considérant

*a)* que, à sa 22ème session ordinaire, l'Assemblée générale de l'Union africaine a décidé "D'APPROUVER les principaux résultats du Sommet Transformer l'Afrique, organisé en octobre 2013 par S. E. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, qui a adopté le Manifeste Smart Africa, soulignant la nécessité de placer les TIC au centre du programme national de développement socio‑économique et l'Alliance Smart Africa comme cadre de mise en oeuvre";

*b)* la Résolution 30 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires sur les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement (PEID), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des pays dont l'économie est en transition;

*c)* la Déclaration du Millénaire et le document final du Sommet mondial de 2005;

*d)* les résultats des phases de Genève (2003) et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI),

rappelant

*a)* les objectifs du Sommet Connecter l'Afrique adoptés par les chefs d'Etats africains présents les 29 et 30 octobre 2007, qui reflètent les enjeux et les perspectives dans la région Afrique,

*b)* la création de l'Alliance multi-parties prenantes Smart Africa et du Conseil de l'Alliance Smart Africa qui est composé des Présidents du Rwanda (Président), du Sénégal, de l'Ouganda, du Burkina Faso, du Kenya, du Gabon, du Soudan du sud et du Mali, d'un représentant de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'UIT et chargé d'assurer la gouvernance et de superviser la mise en oeuvre du Manifeste;

*c)* la mise en oeuvre de solutions à effet rapide comme le Fonds de Smart Africa pour l'octroi de bourses destiné à réduire les disparités concernant les compétences techniques dans le domaine des TIC, dans le cadre des Centres d'excellence en Afrique,

décide de charger le directeur du Bureau de développement des télécommunications

de fournir des conseils techniques pour la réalisation d'études de faisabilité, la gestion des projets et la fourniture d'un appui aux fins de la mise en oeuvre du Manifeste Smart Africa,

charge le Secrétaire général

1 d'inciter les différentes institutions des Nations Unies, dans leur domaine de compétence et conformément à leur mandat, à appuyer les différents volets des programmes Smart Africa;

2 de mettre en oeuvre des mesures visant à mobiliser un appui financier et un appui en nature auprès des gouvernements, du secteur privé et d'autres partenaires,

invite les Etats Membres

à coopérer avec les pays africains pour encourager la réalisation de projets et de programmes régionaux, sous‑régionaux, multilatéraux ou bilatéraux, aux fins de la mise en oeuvre du Manifeste Smart Africa;

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_